

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 13 février 2015

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES EN SUSPENSION

**Dépassement du seuil d'information et de recommandation aux
personnes sensibles**

AIR NORMAND, émet pour la journée du vendredi 13 février 2015 et pour la région Haute-Normandie, un avis de dépassement du seuil d'information et de recommandation aux personnes sensibles pour une pollution de l'air liée aux particules en suspension.

Il est recommandé aux personnes sensibles d'éviter toute activité physique et sportive intense, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux et de privilégier les exercices plus calmes mais également de respecter leur traitement médical ou de consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes tels que toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux.

Afin de réduire les émissions de particules en suspension, la préfecture de l'Eure recommande la mise en œuvre des mesures suivantes :

Pour les usagers de la route :

- Réduction de la vitesse de 20 km/h sur les axes routiers limités à 90 km/h ou plus.
- Pratiquer le covoiturage et favoriser les déplacements en transports en commun.

Pour les industriels, émetteurs de particules :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

Pour les particuliers :

- Éviter d'allumer les feux d'agrément utilisant du bois (cheminée...).

Par ailleurs, à cette occasion, il est rappelé qu'en vertu du règlement sanitaire départemental, le brûlage des déchets verts est strictement interdit.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet d'Air Normand (www.airnormand.fr).

Contact Presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 35